

POINT INFO

Liste des pièces à fournir lors de la Constitution d'une Société par Actions Simplifiées

NT/08/09/17

***LES FORMALITES SONT A FAIRE DANS LES 15 JOURS QUI SUIVENT LE DEBUT
D'ACTIVITE ou dans les 30 jours qui précèdent***

***LA SOCIETE PEUT SE DECLARER SANS ACTIVITE AU MOMENT DE SON
IMMATRICULATION. IL Y AURA LIEU D'EFFECTUER ULTERIEUREMENT
LA MISE EN ACTIVITE.***

PIECES RELATIVES A LA PERSONNE MORALE

- Un exemplaire en original des statuts
- Un exemplaire de la nomination des organes d'administration, de direction en original ou certifiés conformes,
- Un exemplaire du certificat du dépositaire auquel doit être jointe la liste des souscripteurs,
- Un exemplaire du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature,
- Un ex. du Journal d'Annonces Légales ou une copie du récépissé de demande d'insertion,
- Une attestation en original de dépôt des fonds en Banque (pour le capital).
- Liste des bénéficiaires effectifs de votre société (obligatoire depuis le 1^{er} août 2017 **SANS OBLIGATION DE LE DEPOSER AU CFE**) coût de 24,71€ règlement à l'ordre du Greffe du TC

PIECES RELATIVES AU(X) DIRIGEANT(S) PERSONNE PHYSIQUE

- Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois, ou une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité,
- Si la personne est de nationalité étrangère, fournir la carte de résident ou la carte de commerçant étranger,
- Une attestation sur l'honneur de non condamnation avec la filiation,

**Document non contractuel Chambre de Commerce et d'Industrie
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**
6, Boulevard Belfort – 80039 Amiens Cedex 1
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Tél : 03.22.82.22.42 ou 03.22.82.22.41
Fax : 03.22.82.22.95

- Si le déclarant n'est pas le dirigeant, fournir un pouvoir

PIECES RELATIVES AU(X) DIRIGEANT(S) PERSONNE MORALE

- Un extrait K Bis en original de mois de 3 mois,
 Pour le représentant permanent de l'administrateur personne morale :
- Deux ex. de la décision de nomination, certifiés conformes
- Pièces relatives aux personnes physiques

PIECES RELATIVES POUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Lettre d'acceptation
- Copie de l'inscription à l'ordre des Commissaires aux Comptes (*si commissaires aux comptes en personne physique merci de nous indiquer date et lieu de naissance*)

PIECES RELATIVES A L'ORIGINE DU FONDS

- Création** : copie du bail, de l'acte de propriété, ou de l'attestation notariée, autorisation de domiciliation du propriétaire ou copie de la taxe foncière,
 Achat : copie de l'acte de cession + publication au Journal d'Annonces Légales J.A.L
 Location Gérance : copie de l'acte de location gérance + J.A.L. (ne pas oublier la formalité du précédent exploitant)
 Autre :

PIECES RELATIVES AUX ACTIVITES REGLEMENTEES

- Diplôme ou titre
 Copie de la licence délivrée par la Mairie
 Attestation de la Direction Régionale de l'Équipement (D.R.E.A.L)
 Requête

PIECES RELATIVES A L'AIDE A LA CREATION ET A LA REPRISE D'UNE ENTREPRISE

- ACCRES**, à joindre le dossier au moment de la création d'entreprise.

Nous vous remercions de prévoir les frais de formalités en chèques.

En rendez-vous : possibilité de payer en espèces, merci de faire l'appoint.

Merci de compléter les chèques **seulement** lors de la formalité.

-Greffé : _____ € - C.C.I. AMIENS-PICARDIE : _____ €

LE CFE NE RECOIT QUE SUR RENDEZ-VOUS, ou vous avez également la possibilité de nous transmettre votre formalité par courrier accompagné de l'imprimé MO, ainsi que vos coordonnées téléphoniques

**Document non contractuel Chambre de Commerce et d'Industrie
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**

6, Boulevard Belfort – 80039 Amiens Cedex 1

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Tél : 03.22.82.22.42 ou 03.22.82.22.41

Fax : 03.22.82.22.95